



CUMP ET ATTENTATS

Enseignements et évolutions

JOURNÉES D'ÉTUDE RéNaCUMP
Réseau National des CUMP

Faculté de Médecine et de Pharmacie de POITIERS



JEUDI 4 AVRIL 2024
VENDREDI 5 AVRIL

Les CUMP face aux nouveaux risques

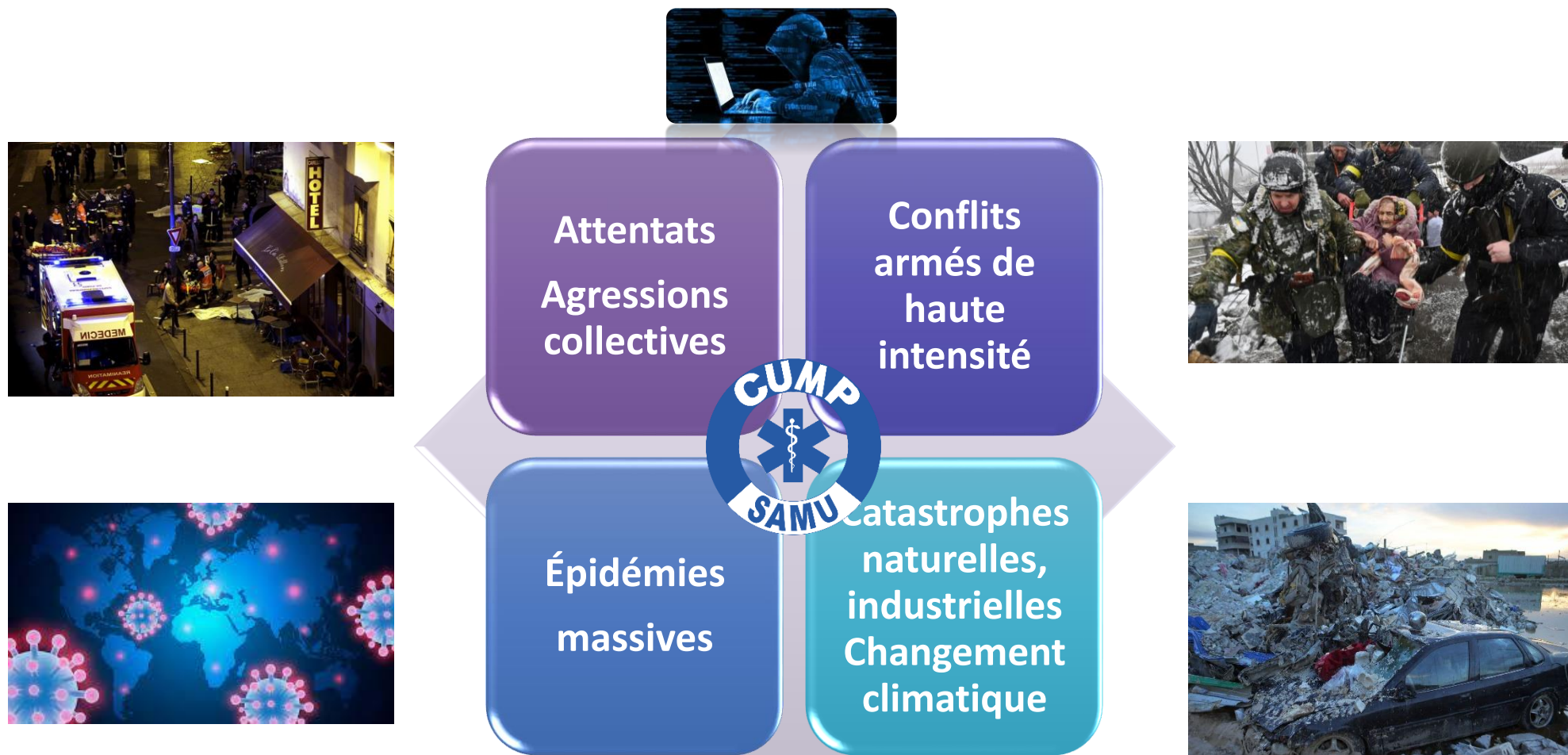


Dr Jean-Marc PHILIPPE
Médecin des Hôpitaux
Conseiller médical auprès de la Cheffe du Centre de crises sanitaires
Conseiller Santé auprès du Secrétaire général à la défense et à la sécurité nationale



Contexte & enjeux

Contexte préoccupant



Hybridation des risques et des menaces

Enjeux

Relais de la flamme sur le territoire

Du 8 mai au 26 juillet 2024



Jeux olympiques : 329 épreuves

Du 24 juillet au 11 août 2024



Jeux Paralympiques : 549 épreuves

Du 28 août au 08 septembre 2024



15 000 athlètes



16 millions
de visiteurs estimés
(dont 1,5M internationaux)*



45 000
volontaires



26 000
journalistes
accrédités



4 milliards
téléspectateurs

* Chiffres issus des estimations de la DIJOP



Un cadre de
réponse aux SSE
renforcé

Cadre de planification actualisé et renforcé



Décret du 3 janvier 2024 relatif à la préparation et à la réponse du système de santé pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelles



Arrêté du 18 janvier 2024 relatif aux missions de référence, aux capacités et moyens de prise en charge et de diagnostic des établissements de santé de référence et aux missions des agences régionales de santé

Arrêté du 18 janvier 2024 fixant la liste des établissements de santé de référence



Circulaire ministérielle du 16 février 2024 relative au renforcement de la préparation du système de santé pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelles et à l'organisation territoriale de leur gestion.



Guide méthodologique d'élaboration du dispositif ORSAN régional



Guide méthodologique d'élaboration du plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles



Missions de référence médico-psychologique



Prise en charge REB



Prise en charge NR



Prise en charge C



Prise en charge traumatique collective grave



Prise en charge médico-psychologique

**DÉCRET DU 3 JANVIER 2024
RELATIF À LA PRÉPARATION ET À
LA RÉPONSE DU SYSTÈME DE
SANTÉ POUR FAIRE FACE AUX
SITUATIONS SANITAIRES
EXCEPTIONNELLES**

Plan opérationnel ORSAN MÉDICO-PSY



ORSAN AMAVI

• Assurer la prise en charge dans le système de santé de nombreuses victimes (blessés somatiques) quelle qu'en soit la cause : Catastrophe naturelle, accident technologique, attentats avec des armes de guerre et des engins explosifs



ORSAN MEDICO-PSY

• Assurer la prise en charge de nombreuses victimes (blessés psychiques)



ORSAN EPI-CLIM

• Assurer la prise en charge des patients en situation d'épidémie
Assurer la prise en charge des victimes d'un phénomène climatique ou environnemental (canicule, grand froid, pollution, ...)



ORSAN NRC

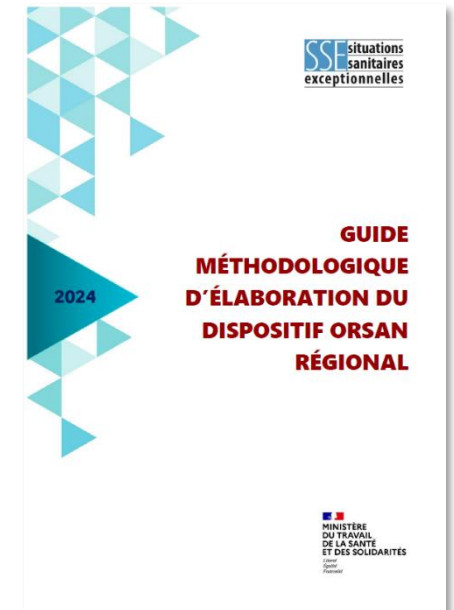
• Assurer la prise en charge dans le système de santé des victimes d'un agent NRC (victimes potentiellement contaminées)



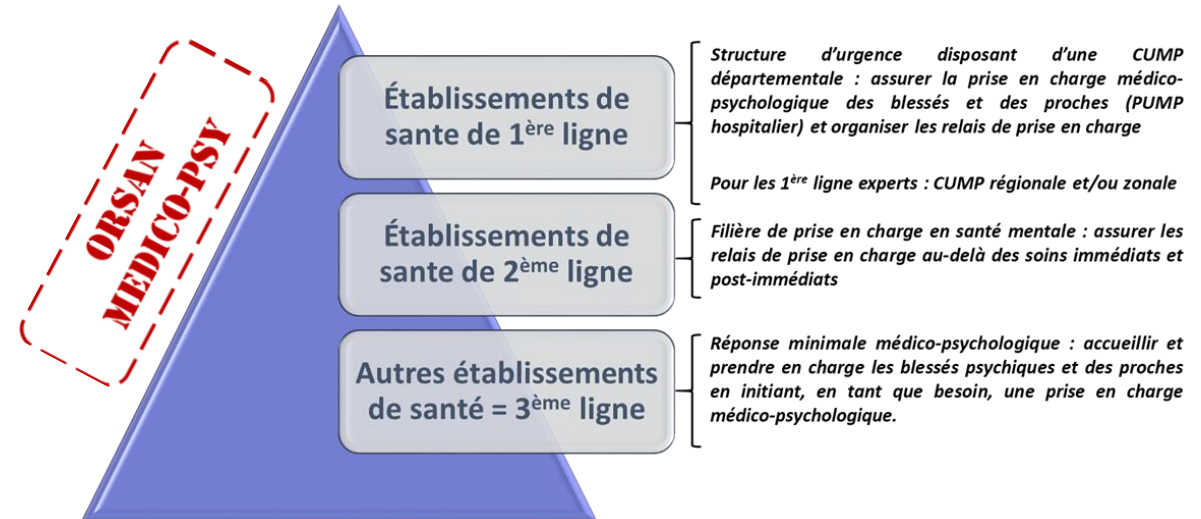
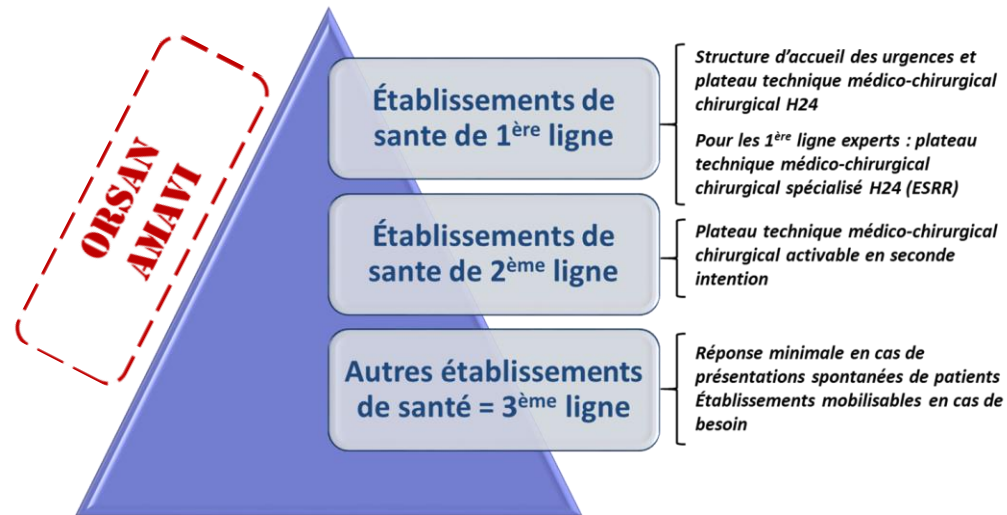
ORSAN REB

• Assurer la prise en charge dans le système de santé des patients présentant une maladie infectieuse transmissible (enrayer rapidement un risque épidémique, ralentir son introduction sur le territoire, atténuer les conséquences d'une vague épidémique, anticiper les rebonds)

PLAN URGENCE



Classification des établissements de santé



Déclinaison dans les établissements de santé

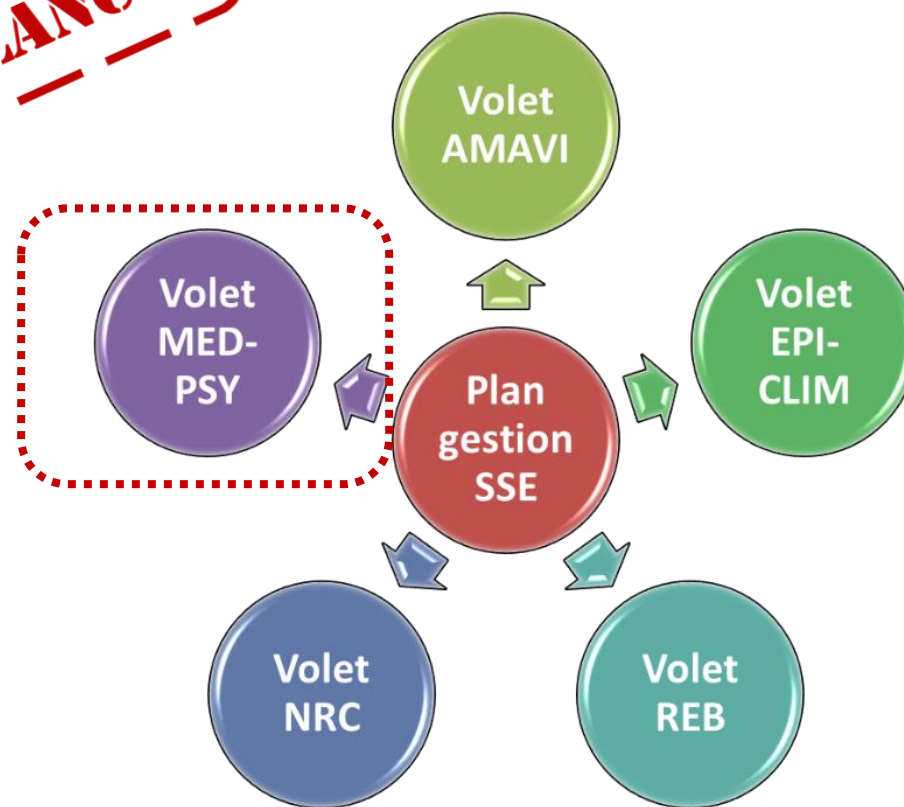


**GUIDE MÉTHODOLOGIQUE
D'ÉLABORATION DU PLAN
DE GESTION DES TENSIONS
HOSPITALIÈRES ET DES
SITUATIONS SANITAIRES
EXCEPTIONNELLES DES
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ**

SSE situations
sanitaires
exceptionnelles

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS
*Liberté
Équité
Fraternité*

**PLAN
BLANC**



Déclinaison en fonction du positionnement de l'établissement par l'ARS de l'établissement de santé dans chaque volet ORSAN :

- Première ligne
- Deuxième ligne
- Troisième ligne



Déclinaison dans les établissements de santé

SSE situations
sanitaires
exceptionnelles

**PLAN
BLANC**

Volet
AMAVI

En fonction de leur positionnement dans le plan ORSAN AMAVI et MÉDICO-PSY, les établissements de santé s'engagent à assurer l'accueil et la prise en charge d'un nombre prédéterminé de blessés à T0 puis à T+2, T+3, ... en fonction des objectifs de la montée en puissance définis dans les plans ORSAN blanc et déclinés dans ses volets spécifiques (AMAVI et MÉDICO-PSY)

2024

Troisième ligne

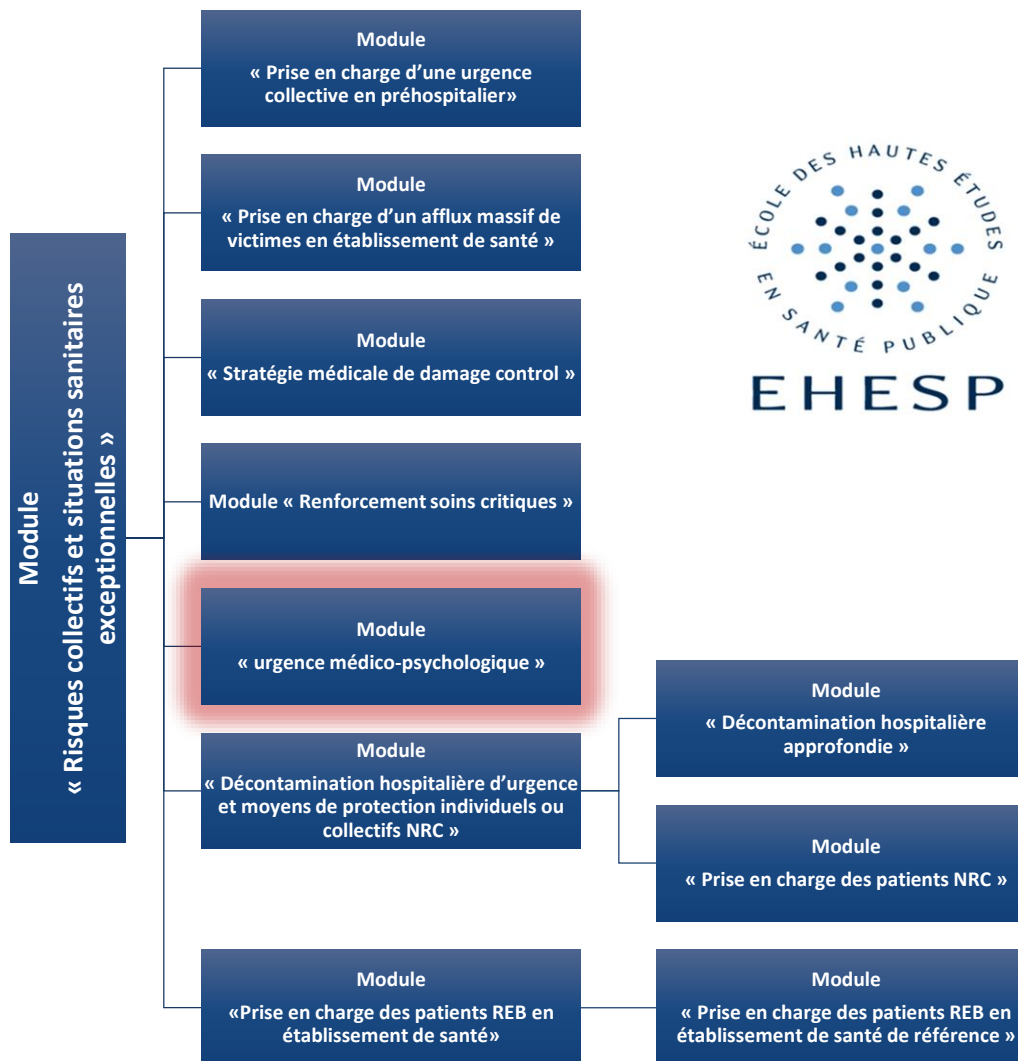
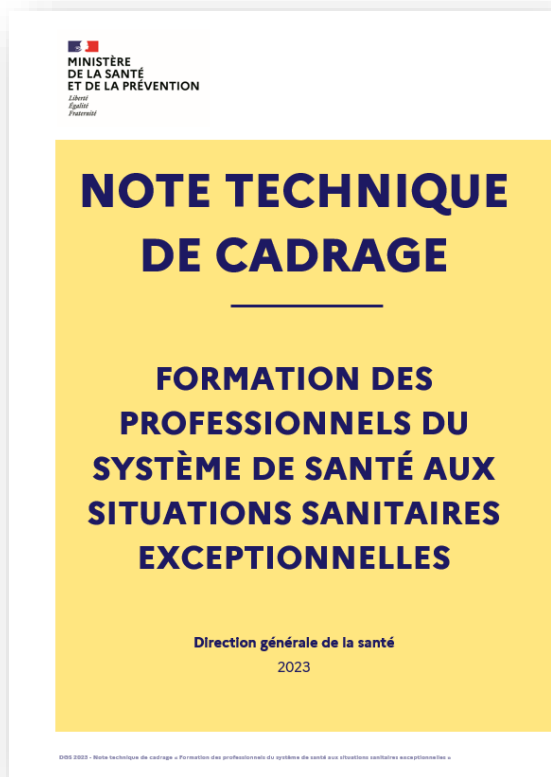
Volet
NRC

Volet
REB

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Formation des professionnels des CUMP



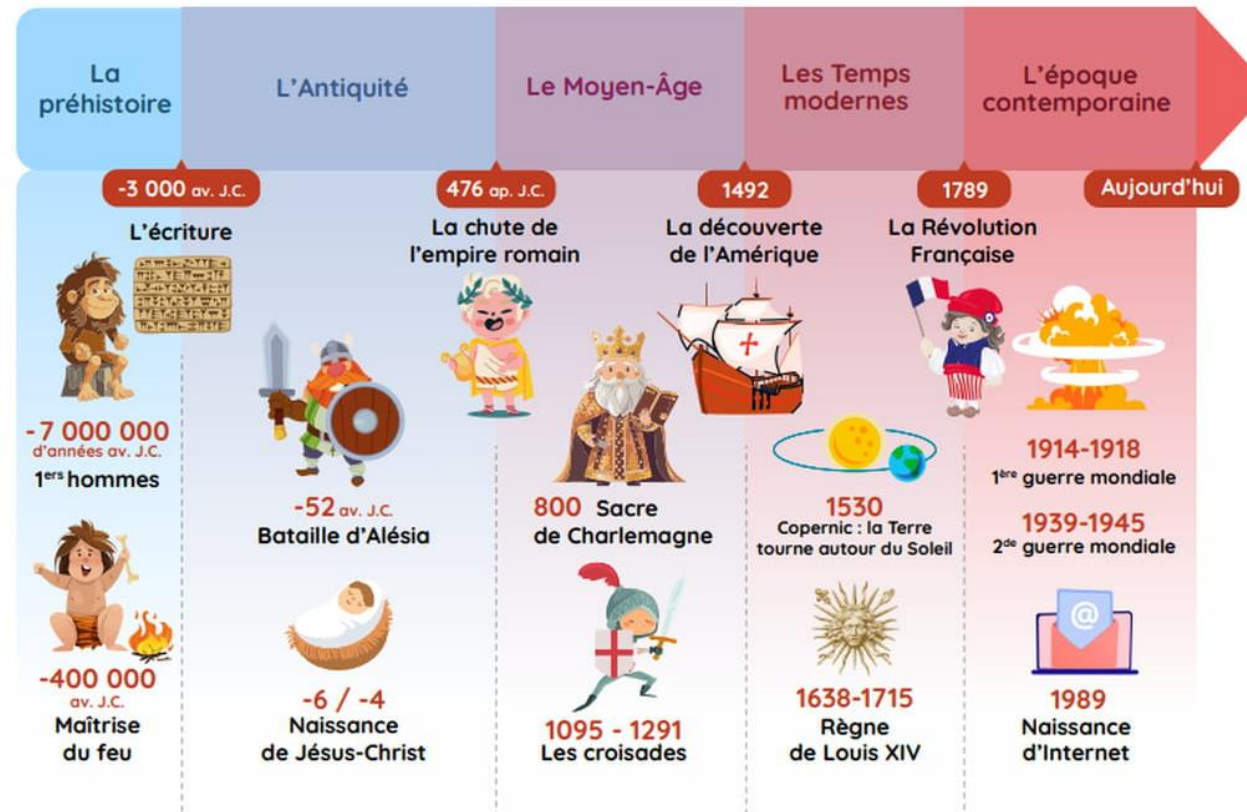
PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE DÉDIÉE AUX SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

Anfh Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

Agence nationale du **dpc**



**Perspectives de
renforcement et
d'évolution**



Pour savoir où l'on va, il faut se rappeler d'où l'on vient...

Vieux proverbe Pictave

Grandes étapes de l'urgence médico-psychologique



1995

Attentat du RER Saint Michel
Création de la première CUMP à Paris



2003

Seconde circulaire généralisant les CUMP sur le territoire national

36 CUMP dotées d'une équipe permanente (1 CUMP par région + 10 CUMP)

1997

Première circulaire instituant 7 CUMP permanentes à vocation interregionale

Création d'un conseil national de l'urgence médico-psychologique

2013

Décret du 7 janvier 2013

→ *Création des CUMP dans le code de la santé publique et mise à niveau du financement*

→ *Ancrage de l'urgence médico-psychologique dans le domaine du soin médical*

→ *Rattachement à l'aide médicale urgente*

→ *Création de la fonction de psychiatre référent national*

Retour d'expérience des attentats de 2015 et 2016



Janvier 2015



Novembre 2015



Juillet 2016

Changement de paradigme = évolution de la doctrine

- 1. Adaptation de la stratégie de prise en charge des blessés physiques**
- 2. Renforcement de la prise en charge des blessés psychiques**

Renforcement du dispositif

2016-2019

Décret du 6 octobre 2016 relatif à l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif « ORSAN ») et au réseau national des cellules d'urgence médico-psychologique pour la gestion des situations sanitaires exceptionnelles

Arrêté modifié du 27 décembre 2016 fixant les modalités de l'organisation de l'urgence médico-psychologique

Instruction du 7 janvier 2017 relative à l'urgence médico-psychologique

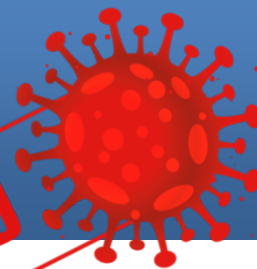
Instruction interministérielle DGS/VSS/ministère de la justice en date du 15 novembre 2017 relative à l'articulation de l'intervention des cellules d'urgence médico-psychologique et des associations d'aide aux victimes

- *Renforcement de l'organisation territoriale de l'urgence médico-psychologique*
- *Volet ORSAN médico-psychologique spécifique*
- *Consolidation du financement des CUMP*
- *Création du réseau national de l'urgence médico-psychologique*



Renforcement du dispositif

COVID-19




2021

Renforcement du financement des CUMP permanentes (CUMP régionales et CUMP renforcée) : 1 ETP de psychologue + 1 ETP d'infirmier

Création d'une mission de référence régionale « urgence médico-psychologique »



Optimisation de la réponse médico-psychologique



Groupe de travail
permanent de
l'urgence médico-
psychologique au sein
du CNUH

CNUH
Conseil National de l'Urgence Hospitalière

Structuration du réseau national de l'urgence médico-psychologique piloté par la psychiatre référente nationale et son adjoint

Instauration d'un plan médico-psychologique individualisé dans le dispositif ORSAN

Développement des coopérations avec les structures partenaires
CUMP/AAV, CUMP/AASC, ...

Cadre national de formation des volontaires des CUMP
(référentiel de formation intégré dans la FGSU SSE)

Homogénéisation des pratiques (recommandations professionnelles)

Création du PUMP téléphonique national
et de la Task Force médico-psychologique

Renforcement du réseau des CUMP

- Création de 4 nouvelles CUMP renforcées :
→ *Toulon, Tours, Nîmes, Albi*
- Financement de temps soignant dédié pour les 58 CUMP départementales



**FINANCEMENT CUMP
MIG Q05 : 13,5 M €**

LIVRE BLANC



**Actualisation de l'arrêté du 27 décembre 2016
fixant les modalités de l'organisation de l'urgence
médico-psychologique**

urgence

cellules

Homogénéisation des pratiques

- Documents types nationaux
 - *Dossier de soins - Fiche patient*
 - *Certificat médical initial de retentissement psychologique*



Annales de médecine d'urgence

Decem

Orga
d'Ur
Soci
colla
rech
Soci
(AFC

Authors

D. Rerbal

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
EN SANTÉ PUBLIQUE
EHESP



SSE situations
sanitaires
exceptionnelles

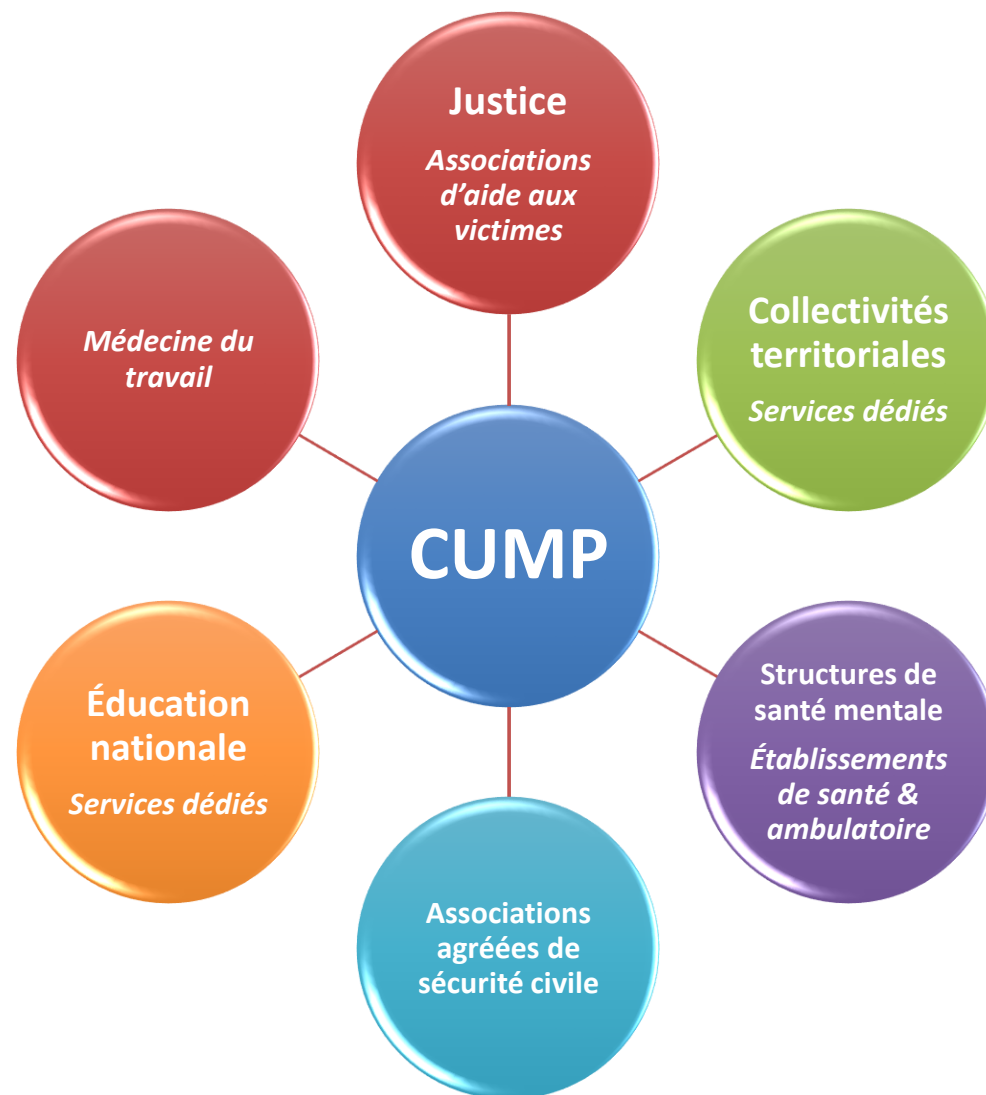
**ressions collectives
par armes de guerre**

Conduites à tenir
pour les professionnels
de santé



Développement des partenariats

- **Partenariats formalisés** (conventions) dans chaque département entre la CUMP et les acteurs de l'aide aux victimes
- **Interaction et synergie**
- **Complémentarité**



Développement des partenariats

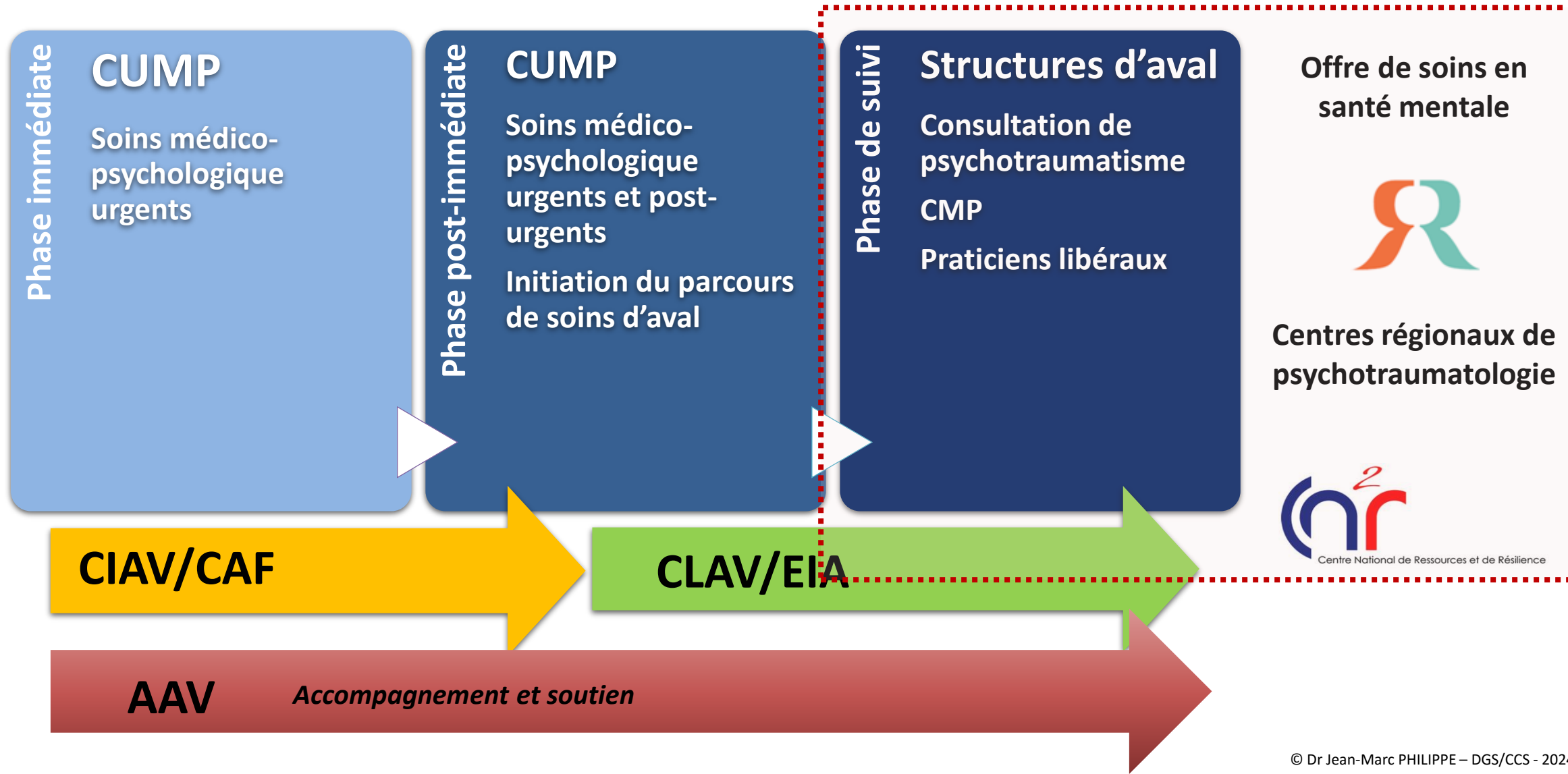
- **Partenariats formalisés** (conventions) dans chaque département entre la CUMP et les acteurs de l'aide aux victimes
- **Interaction et synergie**
- **Complémentarité**



**Actualisation de l'instruction Santé/Justice 15 décembre 2017
pour renforcer la collaboration entre les CUMP et les AAV**



Amélioration du parcours de soins et de soutien des victimes



Développement d'outils de réponse spécifiques

PUMP téléphonique national

- La TFMP est un réponse supplémentaire mise à la disposition du CCS et du CDCS afin de répondre à demande urgente hors de France métropolitaine.
- Intervention, évaluation médico-psychologique rapide et graduée issue du réseau national de l'urgence médico-psychologique :
 - *Au bénéfice des ressortissants français impactés par un événement naturel ou de nature humaine (Séisme Népal, Attentats de Grand Bassam Côte d'Ivoire, Israël, etc...)*
 - *À l'occasion d'évacuation, d'aide au retour (Japon, Liban, Haïti adoption, Sebha Libye, etc...)*



Task-force médico-psychologique

- La TFMP est un réponse supplémentaire mise à la disposition du CCS et du CDCS afin de répondre à demande urgente hors de France métropolitaine.
- Intervention, évaluation médico-psychologique rapide et graduée issue du réseau national de l'urgence médico-psychologique :
 - *Au bénéfice des ressortissants français impactés par un événement naturel ou de nature humaine (Séisme Népal, Attentats de Grand Bassam Côte d'Ivoire, etc...)*
 - *À l'occasion d'évacuation, d'aide au retour (Japon, Liban, Haïti adoption, Sebha Libye, etc...)*



Développement d'outils de réponse spécifiques

Task-force JOP

- Disposer d'une force médico-psychologique d'intervention rapide en cas de SSE durant les JOP
- Intervention en appui des CUMP territorialement compétentes



Task-force HEM

- Assurer le soutien au SSA pour la prise en charge médico-psychologique des militaires blessés en situation d'engagement majeur des forces
- Parcours de soins spécialisé



Coordination interministérielle de l'aide aux victimes

Comité interministériel à l'aide aux victimes



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AIDE AUX VICTIMES

PLAN INTERMINISTÉRIEL DE L'AIDE AUX VICTIMES



1	2	3
		
AMÉLIORER la prise en charge psychologique et le parcours de soins	CRÉER un centre national de ressources et de résilience	SOUTENIR le maintien ou le retour à l'emploi des victimes



Évolution du modèle des CUMP ?



Constats

- Activité H24
- Sollicitations en hausse
- Pénurie en ressources humaines
- Difficultés pour la mise à disposition des professionnels
- Financements limités
- Hétérogénéité des équipes et des organisations

Conséquences

- Un modèle basé sur le volontariat mis en tension par l'augmentation de la demande
- Impact sur les structures de santé mentales sans financement de la mobilisation des professionnels
- Difficultés sur des mobilisations d'ampleur ou de longue durée

Pistes de travail

- Limitier la demande : régulation médicale médico-psychologique (SAS), limitation des indications, acculturation des autorités, pédagogie ?
- Développer la solidarité territoriale ? Mutualisation des équipes ? Mutualisation des astreintes ?
- Facturation systématique des interventions ?
- Évolution vers des services mobiles d'urgence médico-psychologique (SMUP) dans les territoires les plus en tension ?

Réfléchir ensemble à la CUMP 2.0



Conclusion

L'urgence médico-psychologique sur tous les fronts



Bruxelles 2016



Barcelone 2017



Londres 2017



Strasbourg 2018



Beyrouth 2020



Trèbes 2018



IRMA 2017



Paris 2019



Millas 2018



Lombok 2018



Gênes 2018



Sri Lanka 2019

Mobilisation des CUMP dans la crise Covid-19

- Prise en charge des patients et de leurs proches
- Prise en charge des professionnels de santé des établissements de santé et des établissements et services médico-sociaux
- Prise en charge des personnes nécessitant des soins médico-psychologiques



CovidPsy86 À VOTRE ÉCOUTE FACE À :

- CONFINEMENT
- ANGOISSE
- STRESS
- TRISTESSE
- SOLITUDE
- ISOLEMENT
- TENSIONS

LE CENTRE HOSPITALIER LABORIT PROPOSE UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR LES PERSONNES SOUHAITANT UN ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE LIÉ À LA SITUATION DE CRISE SANITAIRE ACTUELLE

Contact cellulesoutienpsy86@ch-poitiers.fr
www.ch-laborit.fr



La **COVID-19** peut être une source de stress !

troubles de l'appétit
détresse psychologique
angoisse insomnie

Appelez le **04 97 13 50 03**

La **CUMP** (Cellule d'Urgence Médico-Psychologique) aide les marseillais à traverser la crise.



Réponse à vos questions & Soutien psychologique

Appel gratuit 24h/24

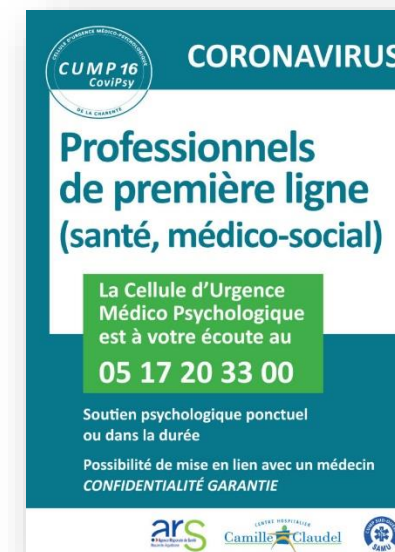
0 800 130 000

INFOS UTILES : gouvernement.fr/info-coronavirus



Covid-19

Dispositifs d'écoute et de soutien psychologique



CORONAVIRUS

Professionnels de première ligne (santé, médico-social)

La Cellule d'Urgence Médico Psychologique est à votre écoute au **05 17 20 33 00**

Soutien psychologique ponctuel ou dans la durée

Possibilité de mise en lien avec un médecin

CONFIDENTIALITÉ GARANTIE

ars
LESER HOSPITALIER Camille Claudel
486

Mobilisation des CUMP dans la crise Covid-19



Mobilisation pour les réfugiés ukrainiens.

**SOUTIEN
AU PEUPLE
UKRAINIEN**



Vous venez d'une zone de guerre ?
Ви прибули із зони воєнних дій?
Aide Psychologique pour les enfants et les adultes
**Психологічна допомога для дітей і
дорослих**

Pour plus d'information **Більше інформації за телефоном**
Numéro vert (gratuit) **Безкоштовна лінія по регіону**

0 800 719 912

lundi-vendredi 9h-17h
понеділок – п'ятниця з 9 до 17 годин

Consultations sur rendez-vous au centre-ville de Bordeaux [Athénée Municipal]
et au Centre Hospitalier Charles PERRENS

**Консультації у центрі міста Бордо [Athénée Municipal] та у
Медичному центрі Charles PERRENS за домовленістю**

<https://www.ch-perrens.fr/CUMP-NA>



Mobilisation pour les victimes israéliennes et palestiniennes

Quels conseils pour mon enfant ?
Le ressenti d'un enfant est souvent différent de celui d'un adulte

- 1** Soyez attentifs aux changements et réactions de votre enfant, même à distance de l'événement
- 2** Vous pouvez parler avec votre enfant et le rassurer avec des mots simples. Il a sans doute lui aussi besoin de s'exprimer, peut-être à des moments qui vous surprendront
- 3** Maintenez ses activités, sa scolarisation et les rituels apaisants. Ce sont de vraies ressources structurantes pour son bien-être
- 4** Si votre enfant se sent en insécurité, vous pouvez aménager son quotidien le temps nécessaire (présence plus soutenue d'un adulte, veilleuse...)
- 5** Protégez votre enfant de la surexposition aux médias, limitez et accompagnez les activités sur les écrans
- 6** Si le comportement de votre enfant se modifie durablement, par exemple s'il devient agité, en retrait, s'il n'arrive plus à faire ses activités habituelles, à jouer comme avant. Contactez-nous

Un dispositif d'aide médico-psychologique existe

POUR UN AVIS SPECIALISE

00.33 (1) 44 49 24 30

cump.sam75@aphp.fr

Après un événement traumatisant

- Quels sont les conseils ?
- A qui m'adresser ?

Prise en charge médico-psychologique de personnes victimes d'un événement traumatique

Poste d'Urgence Médico-Psychologique Téléphonique National

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

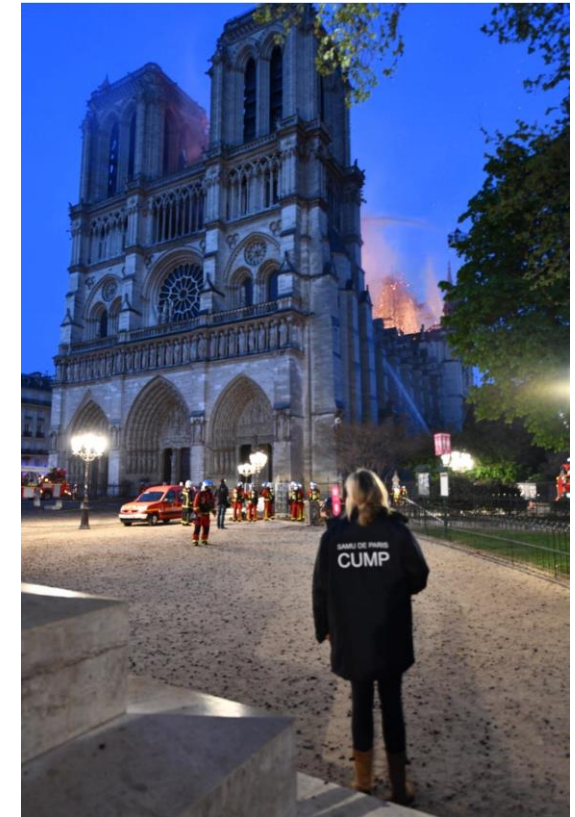
ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITALS DE PARIS




**AMBASSADE
DE FRANCE
EN ISRAËL**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conclusion

- Le cadre réglementaire de l'urgence médico-psychologique a été renforcé pour **optimiser la prise en charge médicale des blessés psychiques maintenant reconnue comme missions de référence**
- **3 actions importantes sont encore à développer :**
 - *Prise en charge médico-psychologique des blessés physiques*
 - *Repérage précoce des troubles psychiques post-traumatique par les professionnels de santé de proximité pour optimiser la prise en charge*
 - *Améliorer l'aval pour la continuité des prises en charge psychiques*
- En **complément de la prise en charge médico-psychologique** que dispensent les CUMP et en aval, les professionnels de la santé mentale, **les victimes nécessitent un accompagnement sociétal coordonné** pour leur permettre de bénéficier des droits, aides, accompagnement que justifie leur état de victimes et les aider dans leur démarche de reconstruction
- Il convient d'**améliorer les connaissances et homogénéiser les pratiques pour une prise en charge la plus précoce et la plus complète possible des troubles psychiques post-traumatique**
- **Cette coordination doit être organisée, développée et structurée entre tous les acteurs** qui peuvent contribuer à cet accompagnement pour favoriser la prise en charge des victimes
- C'est l'enjeu des travaux interministériels en cours afin de **renforcer la synergie entre tous les acteurs**

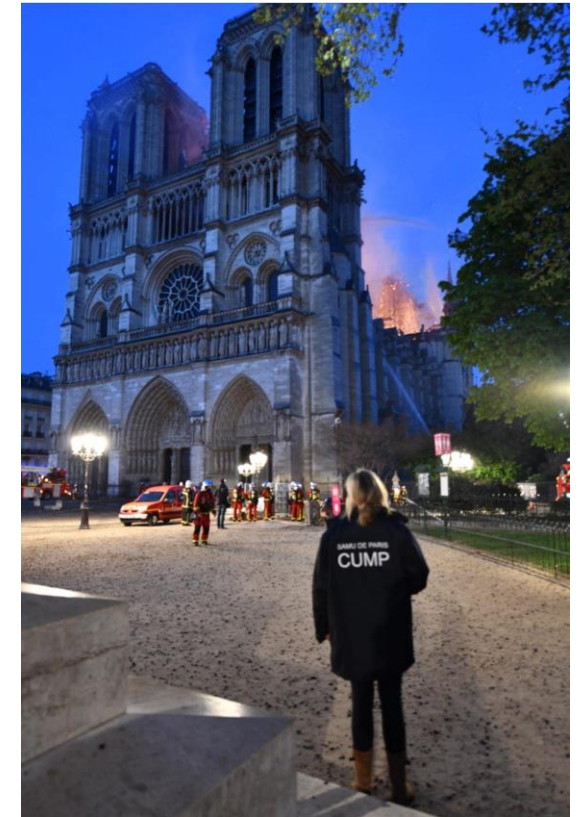


Conclusion

- Le cadre réglementaire de l'urgence médico-psychologique a été renforcé pour **optimiser la prise en charge médicale des blessés psychiques** maintenant reconnue comme missions de référence
- **3 actions importantes** sont encore à développer :
 - *Prise en charge médico-psychologique des blessés physiques*
 - *Repérage précoce des troubles psychiques post-traumatique par les professionnels de santé de proximité pour optimiser la prise en charge*
 - *Améliorer l'aval pour la continuité des prises en charge psychiques*

Construire ensemble une réponse actualisée à l'urgence médico-psychologique pour préserver cette mission essentielle de service public

- Cette coordination doit être organisée, développée et structurée entre tous les acteurs qui peuvent contribuer à cet accompagnement pour favoriser la prise en charge des victimes
- C'est l'enjeu des travaux interministériels en cours afin de **renforcer la synergie entre tous les acteurs**





Merci pour votre attention

jean-marc.philippe@sante.gouv.fr